

Déclaration de la 9^{ème} Réunion du Comité Exécutif d'UNI-AFRICA relative à la situation syndicale en MAURITANIE (Cape Town/Afrique du sud)

Considérant que le contexte actuel de la Mauritanie, caractérisé par la déstabilisation des Institutions de la République, pourtant issues des élections, démocratiques, libres, transparentes et dont les résultats ont été acceptés par tous ;

Considérant que la confiscation des libertés individuelles et collectives est un frein incontestable au progrès social et économique ;

Considérant que le respect des droits et libertés syndicaux en MAURITANIE est essentiel pour promouvoir la paix sociale et mieux confronter les défis économiques, politiques et sociaux ;

Considérant que les syndicats, partenaires sociaux institutionnels, sont indispensables pour la recherche des solutions par le biais du dialogue social et qu'UNI-AFRICA doit porter une attention spéciale aux problèmes des syndicalistes victimes de la violence ;

Considérant que dans les circonstances actuelles, la répression ne peut constituer une solution ni ponctuelle encore moins à long terme à la crise ;

Reconnaissant que le rétablissement de la légalité constitutionnelle demeure l'unique alternative pour une solution durable et une paix assurée pour le pays ;

Reconnaissant que dans ces conditions, il est encore plus nécessaire de faire en sorte que les aspirations légitimes du peuple soient partagées entre tous pour respecter les vertus et principes universels de la démocratie ;

Convaincu que conformément à sa vision « UNI-AFRICA fait face à son avenir », il sied de promouvoir la démocratie et la paix sur tout le continent africain ;

Convaincu que sur la base des statuts d'UNI Syndicat Mondial, il importe de donner priorité à la personne humaine dans le développement socio-économique global, régional et national ;

Le Comité Exécutif d'UNI-AFRICA déclare :

- qu'il entend conforter sa position commune avec l'Union Africaine et l'Union Européenne pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel.
- qu'il se joint à tous autres partenaires dévoués à la cause du peuple mauritanien pour défendre les droits humains, notamment la liberté syndicale, d'expression et de manifestation.
- qu'il condamne avec la dernière énergie, toute forme de répression envers la population mauritanienne en général et les syndicalistes en particulier, qui revendiquent légitimement le choix opéré par la majorité lors des élections.
- qu'il réaffirme sa volonté à promouvoir la paix et la démocratie.

- qu'il reconnaît l'obligation qui incombe à UNI-AFRICA d'aider ses Membres, en réponse à leurs besoins établis et exprimés, de façon à atteindre ces objectifs en faisant pleinement appel à ses moyens statutaires, pratiques et budgétaires, y compris par la mobilisation des ressources.

EN FOI DE QUOI ont apposé leurs signatures, ce neuvième jour du mois d'octobre 2008.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Zakari KouDougou', with a large, stylized flourish above the name.

Zakari KOUDOUGOU
Secrétaire Régional UNI-AFRICA